



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE REGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du
jeudi 26 septembre 2019 à 20h00

Salle du Gossan à Genolier

La séance du Conseil Intercommunal de Région de Nyon est ouverte par Mme Valérie Jeanrenaud, présidente. L'enregistrement des présences ayant été effectué à l'entrée de la salle, la Présidente remercie les déléguées et délégués ainsi que les suppléantes et suppléants pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle salue également les membres du CODIR et les représentants de la presse. Elle remercie la commune de Genolier d'accueillir cette treizième assemblée de la législature.

Suite au décès de M. André Francis Cattin, délégué du Conseil communal de Nyon, Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se lever et de respecter une minute de silence.

1. Présences

Le contrôle ayant été effectué à l'entrée de la salle, la présidente informe que :

- Pour les préavis ordinaires 40 communes sont présentes, représentant un total de 117 voix.
- Pour les préavis DISREN, 37 communes sont présentes avec un total de 111 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Un manque de scrutateurs ou de suppléants étant constaté, Mme la Présidente demande si un membre de l'assemblée serait d'accord de fonctionner comme scrutateur.

Mme Laurence Bermejo Dubois (*déléguée CC, Rolle*) accepte de tenir ce rôle et elle en est remerciée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Suite à des sujets arrivés après l'envoi initial, le Bureau propose les modifications de l'Ordre du Jour suivantes :

Point 8 : Election d'un membre à la Commission des Finances

Point 9 : Région de Nyon : Démarches organisationnelles et RH

Les points suivants se trouvent ainsi décalés.

Mme Valérie Jeanrenaud procède au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

3. Communications du Bureau

La Présidente informe que Mme Katherina Repond, Secrétaire du Conseil Intercommunal depuis le début de la législature, a quitté la commune de Burtigny pour raisons de reconversion professionnelle. De ce fait, elle a également quitté son poste au sein de notre assemblée. Elle fait part du courrier adressé par Mme K. Repond au Bureau du Conseil Intercommunal.

Pour les personnes qui n'ont pas de cartes d'accès avec code barres, Mme la Présidente informe que de nouvelles cartes vont être éditées pour tous et devraient être distribuées lors de la séance de décembre.

4. Assermentations

Mme la Présidente prie les personnes qui n'auraient pas encore été assermentées, de bien vouloir venir devant l'assemblée. Elle leur lit le texte du serment que MM. Jacques Serneels, Christophe Pidoux et Claude Hilfiker promettent de respecter. Ils rejoignent leur siège sous les applaudissements de l'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 à Gland

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications souhaitées au procès-verbal de la dernière séance. Ceci n'étant pas le cas, elle passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est adopté par 101 oui, 0 non et 16 abstentions

6. Election d'un-e Secrétaire du Conseil Intercommunal

Dans la suite des communications transmises précédemment, Mme Valérie Jeanrenaud informe que ce poste est à repourvoir jusqu'à la fin de la législature 2016 - 2021. M. Andres Zähringer, actuellement secrétaire suppléant a accepté de reprendre le rôle de secrétaire au sein du Bureau du Conseil Intercommunal.

Aucun autre candidat ne se présentant,

M. Andres Zähringer est élu tacitement et par acclamations au poste de secrétaire du Conseil Intercommunal

7. Election d'un-e Secrétaire adjoint-e du Conseil Intercommunal

S'agissant de remplacer M. Andres Zähringer, Mme la Présidente lit un courrier de candidature de Mme Marianne Bardel, secrétaire municipale à Signy-Avenex.

Aucun autre candidat ne se présentant,

Mme Marianne Bardel est élue tacitement secrétaire adjointe du Conseil Intercommunal par acclamations

8. Election d'un membre de la commission des Finances

M. Anthony Hinder se propose.

M. Anthony Hinder est élu tacitement à la commission des Finances par acclamations

9. Démarches organisationnelles et RH

Mme la Présidente passe la parole à M. Gérard Cretegy (*président du CoDir*) après avoir expliqué que le CoDir a approché le Bureau pour lui faire part de la mise en place d'une démarche dans laquelle l'implication du Bureau et de l'Assemblée du Conseil Intercommunal est nécessaire. Cette proposition se veut réflexive, collaborative et implicative.

M. G. Cretegy (*président du CoDir*) informe que la transition entre les deux secrétaires généraux s'est faite avec succès et qu'il s'agit maintenant d'aller de l'avant avec et pour les communes membres. La Région de Nyon se propose de recentrer ses activités. Dès cet automne, un certain nombre de débats communaux doivent pouvoir préciser les besoins des villes et des villages. Le Comité de direction engage une réflexion de fonds sur la structure de la Région et son fonctionnement en approfondissement du Forum sur la collaboration régionale de février 2019. Le CoDir a décidé de se faire accompagner par une institution spécialisée en organisation des ressources humaines pour optimiser les fonctionnements de la Région, l'objectif étant d'équilibrer les tâches et les ressources de ses organes et de tirer le plein potentiel de son équipe. Le CoDir a approché le Bureau qui a proposé un processus participatif qui s'inscrit bien dans ce projet.

Mme la Présidente remercie le CoDir pour cette proposition et espère qu'elle va susciter beaucoup d'intérêt auprès de l'Assemblée. Le groupe de travail est ouvert aux délégués qui souhaitent s'impliquer dans cette démarche. Il serait judicieux d'avoir des participants de chaque sous-région, de petites et de grandes communes et des délégués acquis ou non à Région de Nyon. Les inscriptions pourront se faire à l'issue du présent Conseil ou alors par courriel d'ici au 30 septembre prochain.

M. G. Cretegy (*président du CoDir*) précise qu'il s'agira de faire le point avec les mandataires et les personnes intéressées quant à la taille du groupe et de son fonctionnement. Une invitation sera adressée aux personnes inscrites.

M. D. Richard (*délégué CC, Longirod*) demande quel serait l'engagement en temps à prévoir.

M. G. Cretegy (*président du CoDir*) pense qu'il ne sera pas très, très lourd, mais qu'à l'heure actuelle il est encore difficile de pouvoir donner plus de précisions. Néanmoins, il tient à souligner que cette opération doit être terminée d'ici à Noël.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) aimerait savoir s'il existe déjà une feuille de route.

M. G. Cretegy (*président du CoDir*) informe qu'il n'y a pas de feuille route, mais qu'une

rencontre avec le mandataire a déjà eu lieu, sachant que le déroulement, après la 1^{ère} séance, sera fonction du nombre de personnes qui désirent participer à cette démarche.

10. Préavis n° 44-2019 "Reconduction du DISREN pour la période 2020 - 2025"

La Présidente invite M. Pierre Wahlen (*délégué CC, Nyon*), rapporteur de la commission permanente DISREN, à lire les conclusions du rapport.

Ce dernier donne lecture d'un certain nombre de points quant au contenu du préavis type qui sera soumis aux communes membres (voir rapport de la commission) et des conclusions, positives, du rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

**Le préavis n° 44 - 2019 "Reconduction du DISREN pour la période 2020 - 2025" est adopté
par 111 oui, 0 non et 6 abstentions**

11. Préavis n° 49 - 2019 "Demande de crédit de CHF 32'000.-- pour la requalification de la RDU 1^{ère} étape Eysins"

La Présidente invite Mme Amélie Cherbuin (*députée CC, Coppet*), rapporteur de la commission Ad hoc, à lire les conclusions du rapport. Elle tient néanmoins à faire savoir que la commune de Prangins fera parvenir un courriel au Bureau qui corrigera un certain nombre de points concernant, dont notamment la date de sortie de Prangins, les contraintes de la LATC impliquant des priorisations et le fait que la commune se retire définitivement du projet RDU. Ce document sera joint au procès-verbal pour les archives.

Mme A. Cherbuin (*députée CC, Coppet*) fait lecture des conclusions qui invitent l'assemblée à adopter le préavis soumis.

Mme Valérie Jeanrenaud donne la parole aux délégués.

Personne ne demandant la parole, ce préavis est soumis au vote.

Le préavis n° 49 - 2019 "Demande de crédit de CHF 32'000.-- pour la requalification de la RDU 1^{ère} étape Eysins" est adopté par 107 oui, 0 non et 4 abstentions

12. Préavis n° 52-2019 "Demande de crédit de CHF 100'000.-- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district"

La Présidente invite M. Thomas Marchand (*délégué CC, Coppet*), rapporteur de la commission Ad'hoc, à lire les conclusions du rapport qui proposent que ce préavis soit adopté tel que présenté.

La discussion est ouverte

M. P.-A. Buttex (*délégué municipal, Gilly*) a eu de la peine, avec sa Municipalité, à cerner précisément la destination du fond précisant qu'il s'agit d'acquérir un équipement de nouvelle génération et d'un outil de production. Néanmoins, dans le rapport de la commission, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un achat de matériel, mais d'une utilisation des infrastructures. Par ailleurs, M. Buttex aimerait également des précisions quant aux impacts positifs pour la région dans les collaborations entre les différents professionnels concernés. De plus, il souhaiterait savoir ce qu'il en est concernant l'économie de CHF 80'000.-- faite grâce à la mutualisation des processus estimés.

M. P.-A. Schmid (*membre du CoDir*) précise qu'il s'agit effectivement d'achat de matériel, à hauteur de CHF 200'000.--, mais qu'à ce stade, des conventions sont en discussion et doivent encore être signées entre les trois parties citées dans le préavis. Si cette convention ne devait pas voir le jour, les fonds alloués par les Villes de Nyon et Gland et ceux de Région de Nyon, si le préavis est accepté, ne seraient pas engagés. Au sujet de la collaboration entre professionnels, ceci est une opportunité tout-à fait particulière qui ne se représentera pas dans la mesure où il existe ce partage des surfaces et des installations qui permettra à NRTV de créer des émissions de qualité grâce à ces synergies.

Mme M. Page (*déléguée municipale, Bursins*) informe que la commune de Bursins a la même interrogation et se demande "Est-ce un objet DISREN ?" dans la mesure où ce n'est pas un investissement mais un droit d'utilisation de moyens audio-visuels. Une seconde question concernait la contre-valeur des espaces publicitaires mais qu'il s'agira de créer et donc sous-entendent des coûts supplémentaires. Le dernier élément est que le soutien à NRTV pourrait être assimilé à un mandat culturel. Il faudrait, une fois pour toute, définir si Région de Nyon soutien les médias locaux indépendants et si ça fait partie de sa mission, sachant qu'il faudrait définir si NRTV est un média indépendant puisqu'il fait partie de l'association Communyon.

M. P.-A. Schmid (*membre du CoDir*) confirme qu'il s'agit d'un investissement et que c'est un objet DISREN. Le coût de fonctionnement, pris en charge par Communyon pourra ainsi diminuer et ne représentera plus que CHF 80'000.-- par année. Concernant les avantages publicitaires, M. Schmid rappelle qu'on se trouve actuellement en phase de négociation et qu'il ne peut donc pas donner de chiffres précis, mais qu'il ne s'agit pas de dépenser CHF 700'000.--, l'objectif étant l'obtention d'espaces publicitaires par le suite et qu'il faudra réserver. Ces coûts seraient d'environ 20 à 30 % plus bas que ce qui sera réclamé à des tiers. Pour la troisième interrogation, M. Schmid pense que c'est effectivement une véritable question sociétale qui questionne sur le soutien à une entité privée, sachant qu'à part à Zürich, il n'y a pas de société de télévision qui puisse fonctionner de manière indépendante. Par ailleurs, dans l'association Communyon, il y a 26 communes membres. On remarquera quand même qu'une très forte demande de meilleure communication a été

formulée à plusieurs reprises, hors on constatera que NRTV est la seule télévision régionale. Il est actuellement estimé que 75'000 personnes regardent NRTV par semaine et que c'est donc un excellent et moyen d'atteindre les administrés du District.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) a une confiance limitée dans les entreprises américaines et il cite pour exemple ce qui a pu se passer dans l'Arc jurassien, où des entreprises ont été rachetées et dont la production antérieure a été perdue. Il aimerait savoir ce qu'il se passera si CNN décide de s'en aller pour des questions économiques.

M. P.-A. Schmid (*membre du CoDir*) n'a pas de réponse précise à fournir, dans la mesure où ces négociations sont en cours. Mais, il constate tout-de-même que CNN est en train de s'installer dans notre région et met cinq fois plus de moyens que Communyon. Dans la mesure d'un départ, le matériel n'est pas facilement déplaçable, ce qui serait un plus pour nous. Dans le cas contraire, un dédommagement sera inscrit dans la convention qui est en préparation. Il rappelle également qu'il n'y a pas de "partner-ship" avec CNN, mais qu'il y aura un accord tri-partites pour un investissement spécifique en lien avec la production audio-visuelle.

M. Ph. Thévenoz (*délégué CC, Begnins*), demande, en regard du soutien à NRTV, si le quotidien La Côte a des soucis, sera-t-il également soutenu de la même manière ? Par ailleurs, si le budget de NRTV de l'année prochaine ou de l'année d'après n'est pas équilibré, les communes passeront-elles à nouveau à la caisse pour produire du contenu ? Qu'en est-il si La Côte a besoin d'une nouvelle presse et qu'elle nous demande un soutien ? Il y a, à son sens, un vrai problème de fond qu'il faut régler dans la mesure où il lui semble qu'on sort du rôle de la Région.

M. D. Rossellat (*membre du CoDir*) précise qu'il est Président de Communyon, délégué par la Municipalité de Nyon pour cette fonction et aimerait donner certains compléments. Communyon est une association à but non-lucratif dont les membres sont des communes, un certain nombre de particuliers et quelques entreprises. La Côte appartient au groupe Hersant, société anonyme commerciale. Si la presse écrite connaît quelques difficultés, il n'y a pas eu de demande de subventions sous une forme ou une autre, certains groupes dégagent même du bénéfice. La commune de Nyon a un accord avec La Côte pour commander annuellement pour CHF 100'000.-- de prestations. Concernant la télévision locale, Nyon et Gland en sont, historiquement, les communes porteuses et a toujours été une association à but non-lucratif. Dans le cas présent, on a affaire à un investissement pour l'acquisition de matériel, mais qui est, pour une bonne part du matériel fixe tel que le studio et qui se trouve à Gland, ce qui est une chance, car NRTV n'aurait jamais pu se l'offrir tout seul. Selon la convention en discussion, il pourrait y avoir, à terme, 55 emplois à Gland et pas ailleurs. Concernant le fonctionnement, NRTV aura toujours besoin du soutien des communes. Pour ce qui est de la culture, Région de Nyon soutient à hauteur de CHF 25'000.-- l'émission culturelle qui donne une visibilité des activités.

M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*), avocat et Vice-Président de Commugny, informe que dans la convention en préparation, il est effectivement question et sans aucun doute, d'achat de matériel. La seule différence avec l'achat classique de matériel réside dans le fait qu'il ne sera pas possible d'étiqueter les différents objets comme appartenant à l'une ou l'autre entité. Dans le cas où ce projet devait périr, un peu plus de 17 % de la somme globale reviendrait à Région de Nyon. Par ailleurs, NRTV pourra utiliser gratuitement ce

studio dans la mesure où il nous appartient pour ce même pourcentage. De plus, une participation au bénéfice sera du même ordre d'idée. Il rappelle encore que CNN Money Switzerland SA est une société suisse inscrite au Registre du commerce et basée dans le canton de Vaud.

M. Ph. Thévenoz (*délégué CC, Begnins*) se demande encore s'il ne serait pas plutôt souhaitable que Swissquote, qui se trouve juste à côté, ne pourrait pas accorder un prêt dans la mesure où la location rapportera de l'argent, donc un privé pourrait s'engager.

M. P.-A. Buttex (*délégué municipal, Gilly*) trouve qu'il y a une contradiction puisque le rapport de la commission précise qu'il ne s'agit pas d'achat de matériel alors que les trois derniers intervenants viennent de dire qu'il est question d'un investissement.

M. P.-A. Schmid aimerait que M. Marchand (*délégué CC, Coppet*), rapporteur de la commission Ad'hoc, précise sa pensée quant au rapport de commission qui souligne que ce n'est pas un achat de matériel à proprement dit, mais bien d'une participation permettant l'utilisation des infrastructures.

M. T. Marchand (*délégué CC, Coppet*), revient sur les propos de M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*) qui précisait qu'il ne pourra pas y avoir d'étiquettes définissant l'appartenance du matériel à l'une ou l'autre entité. Il ne sera pas possible de savoir dans quel objet la Région a investi. Par ailleurs, il aimerait souligner qu'il s'agit, ce soir d'accorder, ou non, un crédit de CHF 200'000.-- mais pas de décider si l'Assemblée soutient ou subventionne NRTV ou pas.

M. P.-A. Schmid (*membre du CoDir*) aimerait rajouter que Région de Nyon a un besoin de communiquer et donc d'un outil à cet effet. Il aimerait que l'Assemblée approuve ce préavis qui rejoindrait ainsi les décisions des Conseils communaux de Nyon et de Gland.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis n° 52 - 2019 "Demande de crédit de CHF 100'000.-- pour le soutien à l'équipement de production audiovisuelle du district" est adopté par 97 oui, 11 non et 3 abstentions

13. Communications du CoDir

Mme la Présidente passe la parole à M. Gérald Cretegny (*président du CoDir*) qui la cède immédiatement à M. P. Graber (*membre du CoDir*) qui annonce que le ½ tarif découverte sera reconduit cet automne et que les CFF en parleront dans leur Newsletter.

M. P.-A. Schmid (*membre du CoDir*) annonce une campagne de communication cet automne au sujet de la culture, par affichage dans la rue, d'annonces dans la presse locale, sur le site et les réseaux sociaux ainsi que sur l'écran se trouvant dans la vitrine du siège de Région de Nyon. Il y aura également une campagne pour les nouveaux habitants, avec la mise à disposition de pochettes dans les administrations communales. Néanmoins, ces pochettes pourraient être distribuées plus largement dans la mesure où un certain nombre "d'anciens" habitants ne connaissent pas forcément la nature des actions entreprises par

Région de Nyon.

M. G. Cretegy (*président du CoDir*), en l'absence de M. G. Produit (*membre du CoDir*), excusé, revient sur les sports et la prévente des forfaits de saison pour le ski à Saint-Cergue.

M. F. Mani (*membre du CoDir*), informe sur l'aménagement du territoire et en particulier sur le réaménagement des zones artisanales dont Région de Nyon a entamé une étude dans le cadre du Plan Directeur Régional. Il s'agit de coordonner le système de gestion de ces zones d'activités. Un courrier sera adressé aux communes afin de trouver 3 à 4 délégués par sous-région, plus précisément pour les communes concernées par les zones artisanales. Il s'agira de créer en premier le cahier des charges, qui devra être présenté et approuvé par le Canton jusqu'en mars 2020. Une inscription au 1^{er} novembre est souhaitée. Un groupe technique sera également créé.

Mme G. Russig (*membre du CoDir*) surprend tout le monde en éteignant les lumières de la salle et en rappelant, à la lumière d'une bougie, que ce 26 septembre coïncide avec l'action de "La Nuit est Belle". Le texte intégral de son intervention est disponible sur le site de Région de Nyon.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes par le Bureau.

M. J. Hanhart (*délégué CC, Nyon*) revient sur l'exposé de Mme Russig. Il pense que le problème de la pollution lumineuse se trouve dans le fait qu'on exagère largement l'éclairage nécessaire. Par ailleurs, il existe, depuis vingt ans, des systèmes permettant d'adapter la puissance de l'éclairage public en fonction des nécessités et des heures. Il faut donc encourager les communes à travailler sur l'adaptation à longueur d'année et non pas organiser qu'un soir sans lumière par année.

M. P. Burnier (*délégué municipal, Bursinel*) aimerait que le CoDir mette autant d'énergie dans le cadre des contacts avec le Grand Genève pour faire arrêter le vol des avions à longueur de soirées, ce qui perturbe la qualité du sommeil.

14. Dépôt de préavis et nomination des commissions

Préavis N° 48-2019 : "Budget 2020"

La Commission des Finances traitera de ce préavis

Préavis N° 50-2019 : "Soutien à Visions du Réel 2020 - 2023 - Renouvellement de la convention tripartite"

Sont nommées : Mmes E. Rölli, Danielle Collomb, Gabrielle Genoud, Amélie Cherbuin, Laurence Bermejo Dubois

Postulat de Mme Ch. Girod "Politique d'attributions des soutiens culturels dans le cadre de la Région de Nyon: quelle place pour les projets communaux ?"

Sont nommés : Mmes Christine Girod et Chantal Maurer ainsi que M. Willy Jaques, Denis Lehoux et Pierre Wahlen

15. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente informe qu'elle ne sera pas présente le 11 décembre prochain, dernière séance 2019. C'est Mme Amélie Cherbuin, Vice-Présidente du Conseil intercommunal, qui présidera la séance.

M. E. Lock (*délégué CC, Gland*) aimerait préciser que l'offre du ½ tarif à 33.-- est remboursée si un abonnement ½ tarif annuel sans interruption est conclu.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente convie l'assemblée à l'apéritif. Mme Florence Sage, Syndique de la commune qui accueille les débats de la présente assemblée ne souhaitant pas intervenir.

La séance est levée à 21h45.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Valérie Jeanrenaud



Le Secrétaire

Andres Zähringer

Duillier, le 3 décembre 2019